

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 13 août 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2003-1110 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 ET 10 JUILLET 2003 ET DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 ET 9 JUILLET 2003

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances extraordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 8 et 10 juillet 2003 et des séances ordinaires du 2 et 9 juillet 2003 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-1111

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 25 - 45 531,06 \$, 26 - 53 672,00 \$, 27 - 76 522,36 \$, 28 - 140 335,10 \$ ET 29 - 93 427,32 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 25 - 220 728,40 \$, 26 - 272 277,94 \$, 27 - 633 120,74 \$, 28 - 424 242,82 \$ ET 29 - 273 059,91 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 26 - 3 814,02 \$, 27 - 8 847,25 \$, 28 - 6 028,92 \$, 29 - 8 873,65 \$ ET 30 - 3 484,68 \$, AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 24 - 1 677 043,47 \$, 25 - 459 250,74 \$ ET 26 - 155 919,17 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 25, numéro 26, numéro 27, numéro 28 et numéro 29 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 25, numéro 26, numéro 27, numéro 28 et numéro 29, les listes des réquisitions numéro 26, numéro 27, numéro 28, numéro 29 et numéro 30, ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéro 24, numéro 25 et numéro 26:

NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	45 531,06 \$	30 juin au 4 juillet 03
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	220 728,40 \$	30 juin au 4 juillet 03
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	3 814,02 \$	30 juin au 4 juillet 03
NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE

Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à	53 672,00 \$	7 au 11 juillet 03
Liste PD numéro 26	payer Pièces de comptes à	272 277,94 \$	7 au 11 juillet 03
Liste des réquisitions	payer Pièces de comptes à	8 847,25 \$	7 au 11 juillet 03
numéro 27 Liste des embauches de personnel temporaire 24	payer Embauches de personnel temporaire	1 677 043,47 \$	23 juin au 4 juillet 03
NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	76 522,36 \$	14 au 18 juillet 03
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	633 120,74 \$	14 au 18 juillet 03
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	6 028,92 \$	14 au 18 juillet 03
NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	140 335,10 \$	21 au 25 juillet 03
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	424 242,82 \$	21 au 25 juillet 03
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	8 873,65 \$	21 au 25 juillet 03
Liste des embauches de personnel temporaire 25		459 250,74 \$	7 au 18 juillet 03
NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	93 427,32 \$	28 juillet au 1 ^{er} août 03
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	273 059,91 \$	28 juillet au 1 ^{er} août 03
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	3 484,68 \$	28 juillet au 1 ^{er} août 03
Liste des embauches de personnel temporaire 26	Embauches de personnel temporaire	155 919,17 \$	21 au 25 juillet 03

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1112 <u>ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-27, C-28, C-29 ET C-30 - 1 398 851,14 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 30 JUILLET 2003</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-27, C-28, C-29 et C-30 d'un montant total de 1 398 851,14 \$ pour la période du 3 au 30 juillet 2003.

NUMÉRO DE LA LISTE **PÉRIODE**

MONTANT

C-27	Du 3 au 9 juillet 2003		481 686,07 \$
C-28	Du 10 au 16 juillet 2003		454 795,25 \$
C-29	Du 17 au 23 juillet 2003		347 601,03 \$
C-30	Du 24 au 30 juillet 2003		114 768,79 \$
		T-4-1.	1 200 051 14 6

Total: 1 398 851,14 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1113* $\frac{\text{MODIFICATION - DIVERS RÈGLEMENTS - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE}}{18\ 170\ 000\ \$}$

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements indiqués ci-dessous et pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux, la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 18 170 000 \$, à savoir :

Ex-Ville de Buckingham	
1991-10	504 500 \$
1992-018	28 900 \$
1994-010	124 100 \$
0053-00-97	136 700 \$
0055-00-97	123 100 \$
0033-00-97	123 100 φ
Ex-Ville de	Gatineau
404-86	45 200 \$
408-86	296 200 \$
433-86	87 300 \$
509-88	34 200 \$
546-89	36 800 \$
556-89	30 000 \$
582-90	4 600 \$
601-90	17 300 \$
611-90	36 900 \$
612-90	11 300 \$
613-90	53 300 \$
625-90	13 000 \$
628-90	38 200 \$
629-90	58 500 \$
630-90	14 800 \$
632-90	67 600 \$
637-90	38 800 \$
639-90	14 600 \$
656-91	32 600 \$
663-91	13 900 \$
664-91	49 500 \$
665-91	22 600 \$
669-91	34 800 \$
682-91	13 800 \$
688-91	20 300 \$
689-91	126 900 \$
692-91	23 000 \$
717-92	16 600 \$
718-92	80 200 \$
719-92	27 500 \$
720-92	29 600 \$
720-92 721-92	99 800 \$
721-92 722-92	26 600 \$
727-92 727-92	26 500 \$
141-14	20 J00 \$

732-92	48 600 \$
739-92	23 400 \$
744-92	9 200 \$
760-92	13 600 \$
761-92	36 000 \$
774-92	58 800 \$
776-93	47 200 \$
779-93	8 000 \$
826-94	26 900 \$
844-94	18 900 \$
898-95	31 100 \$
902-95	8 300 \$
934-96	68 200 \$
940-97	15 200 \$
943-97	37 900 \$
949-97	11 500 \$
963-97	105 900 \$
968-97	30 300 \$
984-98	229 200 \$
1035-2000	85 900 \$
1043-2001	1 284 000 \$
1049-2001	5 000 \$
1053-2001	17 500 \$

Ex-Ville de Hull

2548	3 210 000 \$
2760	100 200 \$
2761	220 000 \$

Ex-Communauté Urbaine de l'Outaouais

521	135 100 \$
558	315 100 \$
559	1 125 800 \$
588	398 500 \$
637	281 000 \$
663	7 500 \$
687	27 000 \$
688	59 000 \$
690	1 300 000 \$

Ex-Ville d'Aylmer

332-86	17 100 \$
339-86	16 800 \$
346-86	2 800 \$
350-86	104 000 \$
356-86	22 900 \$
357-86	68 400 \$
364-87	143 800 \$
367-87	93 600 \$
369-87	53 100 \$
373-87	36 300 \$
386-87	38 700 \$
387-87	91 700 \$
402-87	7 500 \$
446-88	14 200 \$
464-89	18 800 \$
480-90	55 000 \$
618-91	493 100 \$

620-91	97 200 \$
637-92	23 000 \$
643-92	12 200 \$
651-92	35 400 \$
725-95	9 200 \$
729-95	66 300 \$
737-96	12 500 \$
742-96	31 100 \$
747-97	56 300 \$
748-97	2 800 \$
749-97	10 900 \$
752-97	3 400 \$
753-97	209 500 \$
781-99	5 500 \$
785-2000	43 500 \$
793-2001	43 500 \$
798-2001	13 000 \$

Ville de Gatineau

27-2002	556 700 \$
37-2002	1 198 800 \$
45-2002	1 060 000 \$
49-2002	423 500 \$
104-2003	1 118 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier les règlements indiqués au préambule afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-après et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-dessous en regard de chacun des dits règlements compris dans l'émission d'obligations de 18 170 000 \$:

- 1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 septembre 2003;
- 2. Ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs et seront déposées auprès de celle -ci;
- 3. La Caisse de dépôt de valeurs ltée agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée;
- 4. Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée est autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière de la Banque Nationale du Canada, 920, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec;
- 5. Les intérêts seront payables le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la <u>Loi sur les dettes et les</u> <u>emprunts municipaux</u>;
- 7. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La Ville de Gatineau, comme le permet la loi, a mandaté la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1114* <u>ÉMISSION D'OBLIGATIONS - TERME PLUS COURT - RÈGLEMENTS</u> NUMÉROS 1991-10 ET AUTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la Ville de Gatineau à émettre pour l'emprunt de 18 170 000 \$ effectué en vertu des règlements suivants :

Ex-Ville de Buckingham

1991-10, 1992-018, 1994-010, 0053-00-97 et 0055-00-97;

Ex-Ville de Gatineau

404-86, 408-86; 433-86; 509-88; 546-89; 556-89, 582-90, 601-90, 611-90; 612-90, 613-90, 625-90, 628-90, 629-90, 630-90, 632-90, 637-90, 639-90, 656-91, 663-91, 664-91, 665-91, 669-91, 682-91, 688-91, 689-91, 692-91, 717-92, 718-92, 719-92, 720-92, 721-92, 722-92, 727-92, 732-92, 739-92, 744-92, 760-92, 761-92, 774-92, 776-93, 779-93, 826-94, 844-94, 898-95, 902-95, 934-96, 940-97, 943-97, 949-97, 963-97, 968-97, 984-98, 1035-2000, 1043-2001, 1049-2001 et 1053-2001;

Ex-Ville de Hull

2548, 2760 et 2761;

Ex-Ville d'Aylmer

332-86, 339-86, 346-86, 350-86, 356-86, 357-86, 364-87, 367-87, 369-87, 373-87, 386-87, 387-87, 402-87, 446-88, 464-89, 480-90, 618-91, 620-91, 637-92, 643-92, 651-92, 725-95, 729-95, 737-96, 742-96, 747-97, 748-97, 749-97, 752-97, 753-97, 781-99, 785-2000, 793-2001, 798-2001;

Ex-Communauté Urbaine de l'Outaouais

521, 558, 559, 588, 637, 663, 687, 688 et 690;

Ville de Gatineau

27-2002, 37-2002, 45-2002, 49-2002 et 104-2002;

Des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans ces règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans à compter du 9 septembre 2003, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années seize à vingt, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros suivants :

Ex-Ville de Hull

2761;

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais

588 et 690;

Ville de Gatineau

37-2002 et 49-2002;

Dix ans à compter du 9 septembre 2003, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années onze à quinze, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour les règlements numéros suivants :

Ex-Ville de Hull

2548 et 2761;

Ex-Ville d'Aylmer

725-95, 729-95, 742-96, 747-97, 749-97 et 753-97;

Ex-Ville de Gatineau

509-88, 665-91, 692-91, 717-92 et 1035-2000;

Ex-Communauté Urbaine de l'Outaouais

559, 588, 637 (637-1), 687 (687-1) et 690;

Ville de Gatineau

37-2002, 45-2002, et 49-2002;

Chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1115* PROLONGEMENT - TERME D'EMPRUNT - RÈGLEMENTS NUMÉROS 332-86 ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devait renouveler le 28 juillet 2003 pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, un emprunt au montant de 1851 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 332-86, 339-86, 346-86, 350-86, 356-86, 357-86, 364-87, 369-87, 373-87, 386-87, 387-87, 402-87, 446-88, 464-89, 480-90, 618-91, 620-91, 637-92, 643-92, 651-92, 725-95, 729-95, 737-96, 742-96, 747-97, 748-97, 749-97, 752-97 et 753-97 de l'ex-Ville d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 400 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 847 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue et l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 9 septembre 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter d'émettre les 1 847 600 \$ d'obligations à renouveler pour un terme additionnel de 1 mois et 12 jours à celui originalement prévu aux règlements mentionnés au préambule qui fait partie intégrante de la résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1116* PROLONGEMENT - TERME D'EMPRUNT - RÈGLEMENTS NUMÉROS 1991-10 ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devait renouveler le 13 juillet 2003 pour des périodes de 5 et 10 ans, un emprunt au montant de 922 800 \$ effectué en vertu des règlements

numéros 1991-10, 1992-018, 1994-010, 0053-00-97 et 0055-00-97 de l'ex-Ville de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 500 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 917 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue et l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 9 septembre 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter d'émettre les 917 300 \$ d'obligations à renouveler pour un terme additionnel de 1 mois et 27 jours à celui originalement prévu aux règlements mentionnés au préambule qui fait partie intégrante de la résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1117* PROLONGEMENT - TERME D'EMPRUNT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2548

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devait renouveler le 7 juillet 2003 pour une période de 15 ans, un emprunt au montant de 3210 000 \$ effectué en vertu du règlement numéro 2548 de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue et l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 9 septembre 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter d'émettre les 3 210 000 \$ d'obligations à renouveler pour un terme additionnel de 2 mois et 2 jours à celui originalement prévu aux règlements mentionnés au préambule qui fait partie intégrante de la résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1118

ACCEPTATION DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOUT 2003 AU 1^{ER} JANVIER 2005 DE LA COMPAGNIE ENCON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants des organismes sans but lucratif de la Ville de Gatineau pour la période du 1^{er} août 2003 au 1^{er} janvier 2005 de la compagnie Encon au coût de 34 105,01 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19100-424-44166	10 034,74 \$	Gestion des assurances ASS./OSBL
04-19100	24 070,27 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1119

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS - 350, BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 350, boulevard de la Gappe, Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais » pour l'immeuble situé au 350, boulevard de la Gappe, Gatineau.

Adoptée

CE-2003-1120

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - 390, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 390, rue Principale, secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais » pour l'immeuble situé au 390, rue Principale, secteur de Buckingham.

Adoptée

CE-2003-1121

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LÉGION CANADIENNE, FILIALE 54 - 176, RUE JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Légion Canadienne, Filiale 54 » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 176, rue Joseph, secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme «Légion Canadienne, Filiale 54 » pour l'immeuble situé au 176, rue Joseph, secteur de Buckingham.

Adoptée

CE-2003-1122* <u>FONDATION CHSLD DE HULL - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 25 SEPTEMBRE 2003 - PRÊT DE LA SALLE OUTAOUAIS DU PALAIS DES CONGRÈS - COÛT POUR LA VILLE DE 5 500 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du CHSLD de Hull tient une activité de levée de fonds, genre «bien cuit» avec souper le 25 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du CHSLD de Hull a demandé à la Ville de Gatineau le prêt gratuit de la salle Outaouais du Palais des congrès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a toujours contribué à cet événement par le prêt gratuit de la salle au Palais des congrès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder de prêter gratuitement la salle Outaouais du Palais des congrès à la Fondation du CHSLD de Hull pour la tenue de son activité de levée de fonds, un «bien- cuit» avec souper, le 25 septembre 2003.

Ce prêt gratuit constitue une commandite de 5 500 \$ de la Ville à la Fondation. Les coûts de location du système de son et de l'audio-visuel ainsi que les coûts du repas seront assumés par l'organisme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1123 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-25 - 70 103,67 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-25 d'un montant total de 70 103,67 \$ pour la période du 24 au 30 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1124 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-26 - 46 275,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-26 d'un montant total de 46 275,98 \$ pour la période du 1^{er} au 7 juillet 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1125 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-27 - 89 374,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-27 d'un montant total de 89 374,61 \$ pour la période du 8 au 14 juillet 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1126 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-28 - 104 104,16 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-28 d'un montant total de 104 104,16 \$ pour la période du 15 au 21 juillet 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1127*

RÈGLEMENT NUMÉRO 105-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 167 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET LES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES ET DÉFINITIFS (PRÉ-ACHAT DU PROCÉDÉ ET INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE) RELATIFS À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE GATINEAU - SECTEUR D'AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 105-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 167 000 \$ pour payer les honoraires professionnels pour les études préparatoires et les plans et devis préliminaires et définitifs (pré-achat du procédé et ingénierie préliminaire) relatifs à l'usine de traitement d'eau potable de la Ville de Gatineau, secteur d'Aylmer.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1128*

RÈGLEMENT NUMÉRO 145-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 126 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH-DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET SAINT-RAYMOND-VANIER - LOUISE POIRIER ET PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 145-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 126 000 \$ pour financer l'achat et l'installation d'un système de feux de circulation sur le boulevard Saint-Joseph.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1129*

RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 336 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES ATELIERS MUNICIPAUX AU 250, RUE CHARLES POUR DÉMOLIR LE BÂTIMENT EXISTANT ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 147-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 3 336 000 \$ pour construire les ateliers municipaux au 250, rue Charles, pour démolir le bâtiment existant et pour abroger le règlement numéro 115-2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1130*

RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 340 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILISÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET DOMAINE DU RUISSEAU DESJARDINS, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 150-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Domaine du Ruisseau Desjardins, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1131*

RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 540 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX EN FAÇADE D'UN PARC ET RELATIFS AU PROJET LES GRANDS RAVINS, PHASE 8 B - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DE BELLEVUE - JOSEPH DE SYLVA ET RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement 152-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 540 000 \$ afin de payer la quote-part municipale

pour la réalisation de travaux municipaux en façade d'un parc et relatifs au projet les Grands Ravins, phase 8 B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1132*

RÈGLEMENT NUMÉRO 155-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 450 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX - PROJET LE PLATEAU, PHASE 16 - BOULEVARD DES GRIVES ET RUE DU COSMOS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement 155-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 450 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs et compléter le revêtement bitumineux — Projet le Plateau, phase 16 — boulevard des Grives et rue du Cosmos.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1133*

RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 315 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 31 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 157-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 315 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet résidentiel le Plateau, phase 31.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1134*

RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 116 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX - PROJET DOMAINE DU VIEUX-PORT, PHASE 3B - RUE DE L'ESCALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 158-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 116 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux sur la rue de l'Escale.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1135*

RÈGLEMENT NUMÉRO 159-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 310 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX RELATIFS AU PROJET JARDIN DU BOIS JOLI, PHASE 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 159-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 310 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux relatifs au projet Jardin du Bois-Joli, phase 7.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1136*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL JARDIN DU BOIS JOLI, PHASE 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Chabitat (1991) inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 027 130, 3 027 164, 2 976 009, 3 027 161, 3 027 152, 3 027 150 et 2 976 008 étant la phase 7 du projet Jardin du Bois Joli;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Construction Chabitat (1991) inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Jardin du Bois Joli :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Construction Chabitat (1991) inc. concernant le développement domiciliaire Jardin du Bois Joli, phase 7, sur les lots mentionnés ci-dessus et montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteurgéomètre, le 20 mai 2003 et portant le numéro 67778, minute 32062 S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Construction Chabitat (1991) inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet Jardin du Bois Joli, phase 7.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Les Laboratoires Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues formées des lots numéros 3027 130, 3027 164, 2976 009, 3 027 161, 3027 152, 3027 150 et 2976 008 ainsi que les services municipaux et les servitudes.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à la construction de la rue du Sous-Bois (futur boulevard & La Vérendrye) dans cette phase du projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement numéro 159-2003 prévu à cette fin et jusqu'à concurrence de 310 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 310 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 159-2003	310 000 \$	Quote-part Ville – rue du Sous-Bois

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1137

SOUMISSION 2003 SP 134 - MONT-BLEU FORD - ACHAT D'UNE AUTOMOBILE COMPACTE DE TYPE FAMILIALE ET DE TROIS CAMIONNETTES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 113 954,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc. 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour l'achat d'une automobile compacte de type familiale et de trois camionnettes trois quarts de tonnes, aucune option n'ayant été retenue, pour la somme de 113 954,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les annexes B et C de sa soumission déposée le 12 juin 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'annexe B et la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe C.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30104-020-44167	22 126,21 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 YC 503
06-30104-031-44168	33 243,17 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres camion T. 135 VA 280
06-30104-032-44169	27 311,09 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres camion T. 135 VD 279
06-30104-045-44170	27 311,09 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres fourg. T. 155 HC 440

04-13493 3 962,56 \$ TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1138

SOUMISSION 2003 SI 088 - MACHINERIES EASTVIEW ENR. - RÉFECTION D'UNE VIS DE CENTRIFUGEUSE - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 41 869,19 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Machineries Eastview Enr., 70, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2 pour la réfection d'une vis de centrifugeuse pour la somme de 41 869,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec la soumission déposée le 16 juin 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41420-541-44171	40 413,26 \$	Mécanique-usine de traite. Eaux usées
04-13493	1 455,93 \$	entr. Mat. Roulant et équipements TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1139*

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2001-999 DE L'EX-VILLE DE HULL - ACQUISITION PAR LA VILLE DU LOT NUMÉRO 1 085 521 - AGRANDISSEMENT DU COIN NORD-OUEST DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE BRODEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull acceptait par sa résolution numéro CM-2001-532 d'acquérir le lot numéro 1 085 521 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite cession à la Ville ne s'est jamais concrétisée et qu'il n'est plus nécessaire pour la Ville de procéder à l'acquisition du lot numéro 1 085 521 au cadastre du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2001-999 adoptée le 11 décembre 2001 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2001-532 adoptée le 11 décembre 2001.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1140

AUTORISER UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÉTEMENT - 85-91, RUE VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE M^e Bernard Laroche, notaire a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande de servitude de tolérance d'empiétement conforme au document type fourni par la Ville pour la propriété située au 85-91, rue Victoria et a payé les frais de traitement du dossier;

CONSIDÉRANT QUE Roger Bussières, arpenteur-géomètre, a soumis un plan de localisation portant le numéro 18470 pour ladite propriété décrivant entre autres, un empiétement du bâtiment sur les lots numéros 1653 674, rue Victoria et 1 653 677, rue Champlain;

CONSIDÉRANT QUE l'empiétement décrit peut jouir d'une tolérance aux conditions prévues au document type de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiétement aux conditions stipulées au document ci-joint pour les empiétements décrits au plan numéro 18470 préparé par Roger Bussières, arpenteur-géomètre.

Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du propriétaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2003-1141*

SOUMISSION 2003 SI 147 - C.S.E. INCENDIE ET SÉCURITÉ INC. POUR L'ACHAT D'ALARMES DE DÉTRESSE (SECTION 1) ET ARÉO-FEU LTÉE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION (SECTION 2) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 78 639,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver le projet identifié sous le numéro PPB-03-04 intitulé «Alarmes de détresse » financé à même le fonds de roulement au montant de 35 000 \$ et d'approuver également le projet identifié sous le numéro PPB-03-04 « Équipements de désincarcération » au montant de 46 247,54 \$ pour un total de 81 247,54 \$.

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour l'achat d'alarmes de détresse et d'équipements de désincarcération, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 20 juin 2003 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

SECTION 1 – ALARMES DE DÉTRESSE

C.S.E. INCENDIE ET SÉCURITÉ INC., 4480, Côte-de-Liesse, bureau 110, Mont-Royal, Québec, H4N 2R1 pour l'achat d'alarmes de détresse au prix total de 30 725,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec la section 1 de sa soumission.

SECTION 2 – ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION

ARÉO-FEU LTÉE, 615, boulevard Guimond, Longueuil, Québec, J4G 1L9 pour l'achat d'équipements de désincarcération, au prix total de 47 913,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec la section 2 de sa soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement Futur fonds de roulement	29 657,05 \$ 46 247,54 \$	Alarmes de détresse Équipements de désincarcération
04-13493	2 734.55 \$	TPS à recevoir ristourne

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 81 247,54 \$ remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1142 SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES JARDINS TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents des Jardins Taché à l'attention de monsieur Jacques Lacasse, vice-président, 61, rue du Muguet, Gatineau, Québec J9A 2L9 à titre de subvention pour l'organisation d'une activité au mois de septembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	500 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1143

SUBVENTION DE 500 \$ À L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU SECTEUR DES FÉES CONCERNANT L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'INTERSECTION DES FÉES ET GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ à l'Association des résidants du secteur des Fées concernant l'entretien et l'aménagement paysager de l'intersection des Fées et Gamelin.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du secteur des Fées à l'attention de monsieur Dan Gay, président, 10, rue des Farfadets, Gatineau, Québec, J9A 2R3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71485-972	500 \$	Quartier 5-aménagement subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71485-692	500 \$		Quartier 5-aménagement // équip. non- capitalisable
71485-972		500 \$	Quartier 5-aménagement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1144 SUBVENTION DE 1 000 \$ AU CLUB DE VOILE GRANDE-RIVIÈRE D'AYLMER DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES ANDRÉ LEVAC, R. ALAIN LABONTÉ ET RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club de voile Grande-Rivière à l'attention de monsieur Jean-Claude Demers, président, C.P. 555, Gatineau, Québec, J9H 1L1 à titre de subvention concernant l'aménagement paysager du site de la Capitainerie du Club de voile Grande-Rivière d'Aylmer à la Marina.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71481-972	333,34 \$	Quartier 1-aménagement subventions
71482-972	333,33 \$	Quartier 2-aménagement subventions
71483-972	333,33 \$	Quartier 3-aménagement subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71483-692	333,33 \$		Quartier 3-aménagement // équip. Non-capitalisable
71482-692	333,33 \$		Quartier 2-aménagement // équip. Non- capitalisable
71481-692	333,34 \$		Quartier 1-aménagement // équip. Non- capitalisable
71483-972		333,33 \$	Quartier 3-aménagement // subventions
71482-972		333,33 \$	Quartier 2-aménagement // subventions
71481-972		333,34 \$	Quartier 1-aménagement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1145

<u>SUBVENTION 200 \$ - ROULETHON 2003 - ENTRE DEUX ROUES ET L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 200 \$ à l'organisme Entre deux roues et l'association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais (A.B.F.R.O.), dans le cadre de leur roulethon 2003 qui se tiendra le 20 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'organisme Entre deux roues et l'association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais (A.B.F.R.O.) à l'attention de monsieur Jacques Goulet, président, 4, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1146

SUBVENTION DE 1000 \$ AU CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM DANS LE CADRE D'UNE PROJECTION CINÉMATOGRAPHIQUE AU PARC MCANDREW-DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 1 000 \$ au Club Optimiste de Buckingham dans le cadre d'une projection cinématographique au parc McAndrew.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club optimiste de Buckingham, C.P. 215, Gatineau, Québec, J8L 2X2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	1 000 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1147

SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis à l'attention de madame Fatima Coutinho, 42, rue Front, Gatineau, Québec, J8Y 3M5 à titre de subvention pour l'organisation d'activités destinées aux gens de l'âge d'or d'origine portugaise.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	500 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1148

SUBVENTION DE 200 \$ - SCOUTS DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS POUR LE 7E GROUPE SCOUT SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Scouts du district de l'Outaouais à l'attention de monsieur Sébastien Monfils, 7^e Groupe scout Saint-Raymond, 166, rue Mutchmore, Gatineau, Québec J8Y 3T7 à titre de subvention pour le camp de canot-camping.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE MONTANT DESCRIPTION

11407-972

200 \$

Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1149 SUBVENTION DE 350 \$ - JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 350 \$ au club d'âge d'or Les Joyeux Lorettois concernant les activités pour la saison 2003-2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du club Les Joyeux Lorettois à l'attention de madame Pierrette D'Aoust-Parent, Case postale 77033, Gatineau, Québec, J9A 2V4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	350 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1150

ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-968 CONCERNANT LA PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE À LA CONFÉRENCE DE STRATÉGIES POUR LA DURABILITÉ DES VILLES - EDMONTON, ALBERTA-9 ET 10 SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2003-968, approuvée le 25 juin 2003, concernant la participation de madame la conseillère Denise Laferrière à la Conférence de stratégies pour la durabilité des villes qui se tient à Edmonton, Alberta, les 9 et 10 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1151

AUTORISER MADAME DENISE LAFERRIÈRE À PARTICIPER À LA CONFÉRENCE DE STRATEGY INSTITUTE SUR LA CANADIAN NATIONAL SUMMIT ON MUNICIPAL GOVERNANCE - NIAGARA FALLS, ONTARIO - 25 ET 26 SEPTEMBRE 2003 - 2 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer à la conférence de la Strategy Institute portant sur le «Canadian National Summit on Municipal Governance» qui se tiendra à Niagara Falls, Ontario, les 25 et 26 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 064,65 \$ à l'ordre de Strategy Institute, 401 Richmond Street West, Suite 401, P.O. Box 148, Toronto, Ontario, M5V 3A8 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE MONTANT DESCRIPTION

11100-311-30017 2 200 \$ Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1152

AUTORISER LES MEMBRES DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ À PARTICIPER AU COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ - SAINT-GEORGES - 18 AU 20 SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE comité autorise les membres suivants de la Commission Gatineau, ville en santé, à participer au colloque du Réseau québécois de villes et villages en santé qui se tient à Saint-Georges du 18 au 20 septembre 2003 :

Monsieur Luc Montreuil, conseiller et président de la Commission Gatineau, ville en santé Monsieur Pierre Philion, conseiller et membre de la Commission Gatineau, ville en santé

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Réseau québécois de villes et villages en santé, 945, avenue Wolfe, 5e étage, Sainte-Foy, Québec, G1V 5B3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30016	1 500 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30025	1 500 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1153

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais, 85, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W6 à titre de subvention pour leur 10^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1154

<u>SUBVENTION DE 675 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE MASSON-ANGERS - FESTIVAL DE SOCCER LE 16 AOÛT 2003</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 675 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Masson-Angers à l'attention de monsieur Marc Gosselin, président, 125, chemin Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1C8 à titre de subvention pour le festival de soccer qui aura lieu le 16 août 2003.

Monsieur Yvon Boucher	25 \$
Madame Thérèse Cyr	25 \$
Monsieur Aurèle Desjardins	50 \$
Monsieur Richard Jennings	50 \$
Monsieur Luc Montreuil	500 \$
Monsieur Joseph De Sylva	25 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac Beauchamp subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva – du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1155

<u>AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMMISSIONS POLITIQUES PERMANENTES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à assister aux réunions de la Commission du développement économique et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 « Conseil municipal », jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2003-1156

AUTORISER LE DÉPLACEMENT DES MEMBRES LAWRENCE CANNON, RICHARD JENNINGS, PIERRE PHILION, LUC MONTREUIL ET LE MAIRE OU SON REMPLAÇANT DANS LE CADRE DE LA RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO CM-2003-855

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres Lawrence Cannon, Richard Jennings, Pierre Philion, Luc Montreuil et le maire ou son remplaçant pour leur déplacement dans le cadre de la résolution du conseil municipal numéro CM-2003-855 et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11310-312 – réorganisation municipale jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2003-1157

PERMANENCE DE MONSIEUR ROYAL PAQUETTE AU POSTE D'OPÉRATEUR 1 (ARÉNAS), SECTEUR OUEST, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Royal Paquette a été engagé à l'essai pour une période de 3 mois par la résolution numéro CE-2003-198 adoptée par le comité exécutif le 12 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde la permanence de monsieur Royal Paquette au poste d'opérateur I (arénas), secteur ouest, au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2003-1158

PERMANENCE DE MADAME FRANCE DUROCHER AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA LÉGISLATION AU SERVICE DU GREFFE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame France Durocher a été mutée à l'essai pour une période de 6 mois par la résolution numéro CE-2002-1590 adoptée par le comité exécutif le 11 décembre 2002:

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame France Durocher au poste de secrétaire à la législation au Service du greffe, Module des Services corporatifs et ce, rétroactivement au 6 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1159

PERMANENCE DE MADAME LUCIE BARNABÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE - JURIDIQUE À LA DIVISION DU CONTENTIEUX, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Barnabé a été engagée à l'essai pour une période de 6 mois par la résolution numéro CE-2002-1598 adoptée par le comité exécutif le 11 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Lucie Barnabé au poste de secrétaire spécialisée – juridique à la division du contentieux, Module des Services corporatifs et ce, rétroactivement au 6 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1160 PERMANENCE DE MADAME CATHERINE RICHER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - PERCEPTION AU SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Richer a été mutée à l'essai pour une période de 3 mois par la résolution numéro CE-2003-296 adoptée par le comité exécutif le 5 mars 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Richer a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Catherine Richer au poste de commis administratif – perception au Service de la cour municipale, Module des Services corporatifs et ce, rétroactivement au 5 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-1161 <u>MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE SOUSA AU POSTE DE</u> SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction à la Direction générale, (poste numéro N-2002-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Louise Sousa au poste de secrétaire de direction à la Direction générale.

Mme Sousa est assujettie à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Louise Sousa sera celui de la classe 6, 7 échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-112 - Direction générale – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1162* <u>MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME LUCIE BERGERON AU POSTE</u> <u>D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL</u>

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur général recommande la création d'un poste d'adjointe administrative dans sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Bergeron a été engagée à l'essai le 15 janvier 2002 à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil la création du poste d'adjointe administrative au bureau du vérificateur général et d'y nommer madame Lucie Bergeron.

QUE ce comité accepte la permanence de madame Lucie Bergeron au poste d'adjointe administrative au bureau du vérificateur général.

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13610-115 - Vérificateur général – administration régulière – cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1163

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME COLETTE DUBOIS AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - SOUTIEN À LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – soutien à la Direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 437 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Colette Dubois, au poste de technicien spécialisé – soutien à la Direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances.

Mme Dubois est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Colette Dubois sera celui de la classe 07, 6 échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13410-112 - Systèmes d'information – administration réguliers cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1164

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC CHARETTE AU POSTE D'OPÉRATEUR «B» AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur «B » au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Charette, au poste d'opérateur « B », Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Marc Charette est assujetti à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Charrette sera celui de la classe VI de l'échelle salariale des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31250-114 - Réparations paysagers – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1165

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC RICHER AU POSTE D'OPÉRATEUR «C» AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur «C » au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Richer, au poste d'opérateur « C », Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Marc Richer est assujetti à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Richer sera celui de la classe IV de l'échelle salariale des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31250-114 Réparations paysagers – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1166

NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME CHANTAL LAHAIE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX IMMOBILISATIONS - CONCIERGE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux immobilisations - concierge au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de madame Chantal Lahaie au poste de préposé aux immobilisations — concierge, Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Chantal Lahaie est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Chantal Lahaie sera celui de la classe IV de l'échelle salariale des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71420-114 - Entretien des parcs et aménagements – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1167

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR PAUL TERRIEN À TITRE DE RESPONSABLE - RELATIONS PARLEMENTAIRES À LA DIVISION DU CONTENTIEUX, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de responsable – relations parlementaires pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Paul Terrien à titre de responsable – relations parlementaires à la division du contentieux, Module des services corporatifs et ce, pour une période de 6 mois à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11310-135 - Réorganisation municipale – Rémunération régulière - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1168*

RETRAITE DE MADAME SIMONE CARDINAL, PRÉPOSÉE SECTEUR AUDIOVISUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE (SECTEUR DE GATINEAU), SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2003

CONSIDÉRANT QUE madame Simone Cardinal, préposée audiovisuel de la bibliothèque – secteur de Gatineau, Service des arts, de la culture et des lettres, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2003;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, madame Simone Cardinal aura complété 22 ans et 3 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de madame Simone Cardinal à compter du 1^{er} juillet 2003.

De plus, le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Simone Cardinal leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1169* RETRAITE DE MONSIEUR SERGE DESROSIERS, POLICIER AU SERVICE DE LA POLICE (SECTEUR DE HULL), MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Desrosiers, policier, Service de la police - secteur de Hull, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} janvier 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Serge Desrosiers aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Serge Desrosiers à compter du 1^{er} janvier 2004.

M. Desrosiers est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Serge Desrosiers leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1170*

RETRAITE DE MONSIEUR FERNAND ANGERS, OPÉRATEUR CAMION-CITERNE, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN (SECTEUR DE HULL), MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Angers, opérateur camion-citerne (secteur de Hull), du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Fernand Angers aura complété 26 ans et 4 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Fernand Angers à compter du 1^{er} octobre 2003.

M. Angers est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Fernand Angers leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1171*

RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES POTVIN, OPÉRATEUR B, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN (CENTRE EST), MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Potvin, opérateur B (centre est), du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} décembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Jacques Potvin aura complété 30 ans et 7 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Jacques Potvin à compter du 1^{er} décembre 2003.

M. Potvin est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jacques Potvin leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1172

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-523 - MUTATION DE MADAME SYLVIE PROULX AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE LA POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait le 16 avril 2003 par sa résolution numéro CE-2003-523, la mutation de madame Sylvie Proulx au poste de commis spécialisé / communautaire (poste numéro 347 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Proulx a retiré sa candidature au poste de commis spécialisé / communautaire au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'abroger sa résolution numéro CE-2003-523 adoptée le 16 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-1173 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ # 101 105

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose à l'employé # 101 105, une suspension sans traitement de 8 jours ouvrables conformément au jugement prononcé par la Cour du Québec le 20 juin 2003 (#550-02-011848-991).

Les dates d'imposition de la suspension seront déterminées par la direction du Service de la police en tenant compte de leurs besoins et réalités.

Adoptée

CE-2003-1174 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ # 101 642

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose à l'employé # 101 642, une suspension sans traitement de 65 jours ouvrables conformément au jugement prononcé par la Cour du Québec le 20 juin 2003 (#550-02-011848-991).

Les dates d'imposition de la suspension seront déterminées par la direction du Service de la police en tenant compte de leurs besoins et réalités.

Adoptée

CE-2003-1175* MODIFICATIONS À L'ANNEXE "C" DE LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ALLOCATION AUTOMOBILE

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable – ville en santé du Module de la culture et des loisirs nécessite de nombreux déplacements automobile;

CONSIDÉRANT QUE ce poste n'a pas été identifié à l'annexe C – Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier le point 2.3 de l'annexe C – Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres en ajoutant le poste de responsable – ville en santé avec une allocation automobile de 1 520 \$. Cette modification est rétroactive au 1^{er} juillet 2003.

Le trésorier est autorisé à verser les sommes dues pour donner suite à la présente résolution et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1176

POLITIQUE - PRÊTS DE SALLE À LA MAISON DU CITOYEN POUR LES ÉVÉNEMENTS ET/OU ACTIVITÉS CULTURELLES ORGANISÉS PAR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît la contribution des communautés culturelles à la vie économique, culturelle et sociale de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres reçoit de nombreuses demandes des communautés culturelles pour la réalisation d'activités et d'événements dans des locaux de la Ville de Gatineau (un peu plus d'une centaine au cours des cinq derniers mois);

CONSIDÉRANT QUE les prêts de salle aux communautés culturelles favorisent l'interaction avec la Ville, ce qui a pour conséquence une meilleure intégration des communautés culturelles et un effet de sensibilisation à la diversité culturelle auprès de l'ensemble de ses citoyens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'offrir, annuellement gratuitement aux communautés culturelles, un maximum de douze prêts de salle à la maison du Citoyen (autres que celles demandées par le biais des subventions accordées pour 2003, au nombre de trois, et celles qui oeuvrent en partenariat avec l'offre culturelle offerte par la Ville).

Ce comité mandate le Service des arts, de la culture et des lettres pour analyser les demandes et accorder ou refuser l'attribution gratuite de salle dans le cadre de critères bien établis et ce, sous réserve de la disponibilité des salles demandées.

Adoptée

CE-2003-1177*

RÈGLEMENT - VILLE DE GATINEAU C. ROBBIE SKAFF IN TRUST ET SUZANNE HARIC IN TRUST - 20 001,50 \$

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau a entrepris les démarches d'expropriation d'une partie du lot numéro 1 103 278 du cadastre du Québec en vue d'acquérir une servitude d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'il y avait litige quant à l'indemnité à verser;

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 novembre 2002 le Tribunal administratif du Québec a statué quant à la valeur de l'indemnité à 18 942 \$ plus intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de verser la somme de 20 001,50 \$ à Me Danie Robichaud en fidéicommis incluant les intérêts et l'indemnité additionnelle.

De plus, ce comité autorise la division du contentieux de la Ville de Gatineau à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire pour clore le dossier.

Le trésorier est autorisé à puiser à même & surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 20 001,50 \$ au poste budgétaire 05-99130 pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	20 001,50 \$	Expropriation-Partie du lot numéro 1 103 278

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1178*

PAIEMENT DE LA FRANCHISE POUR LE RÈGLEMENT D'UN DOSSIER EN RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'EX-VILLE D'AYLMER - SUSAN ET MILES JAMIESON

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 mars 2003 un jugement a été rendu par la Cour d'appel de Montréal maintenant la responsabilité de l'ex-Ville d'Aylmer quant aux dommages occasionnés à la résidence située au 3, rue Hill, Aylmer, lors des pluies diluviennes du 8 août 1996;

CONSIDÉRANT QUE la condamnation s'élève à 39 672,81 \$ et que la Ville doit débourser une franchise de 10 000 \$ tel que stipulé dans notre police d'assurance :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à payer la somme de 10 000 \$ représentant le paiement de la franchise.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville d'Aylmer au poste budgétaire 05-99110 la somme requise pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires à cette résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19130-999	10 000 \$	Réclamations - franchises autres

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	10 000 \$		Surplus non affecté // autres
19130-999		10 000 \$	Réclamations - franchises // autres

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Madame Louise Poirier quitte son siège.

CE-2003-1179* TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ÉDIFICE CONNOR, PHASE I - AVENANT NUMÉRO 2 ET 3 CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE - MONTANT TOTAL DE 372 600,48 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau par sa résolution numéro CE-2003-145 en date du 5 février 2003, retenait Consortium M.R. Canada Ltée pour les travaux de construction de l'édifice Connor, phase I au coût de 6 667 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Coté, Leahy, Architectes, responsable de l'architecture, Les Consultants Yves Auger et Associés inc., responsable de la structure ainsi que la firme Landry, Gauthier et Associés inc., responsable de la mécanique/électricité, ont émis 6 avis de changements pour un montant total évalué à 209 531,28 \$ incluant les taxes, sous l'avenant numéro 2 ainsi que 8 avis de changements pour un total évalué à 163 069,20 \$ incluant les taxes sous l'avenant numéro 3, le tout préparé par la firme Coté, Leahy, Architectes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée a accepté, le 26 mai et le 7 août 2003, les avenants numéros 2 et 3 en y ajoutant des commentaires quant aux coûts d'impacts directs et indirects additionnels à être traités séparément et quant à l'augmentation des délais de réalisation;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires connus à présent ainsi que de l'ampleur des travaux et conditions de chantiers, il est opportun à ce moment-ci de voter les sommes suffisantes soit un montant de 1 035 000 \$ afin de répondre aux imprévus pour compléter le dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les travaux de réaménagement additionnels des avenants numéros 2 et 3 au contrat de Consortium M.R. Canada Ltée pour le projet de l'édifice Connor, phase I, le tout pour un montant de 209 531,28 \$ incluant les taxes et de 163 069,20 \$ incluant les taxes respectivement.

Également, sur recommandation du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, ce comité ne reconnaît aucune responsabilité relative aux coûts d'impact directs et indirects engendrés par ces travaux additionnels de même que l'augmentation des délais d'exécution demandés par l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée relativement aux avenants numéros 2 et 3.

Les fonds à cette fin, au montant de 372 600,48 \$ pour les avenants numéros 2 et 3, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-001 04-13493	359 643,93 \$ <u>12 956,55 \$</u> 372 600,48 \$	Aménagement de l'édifice Connor – Phase I TPS à recevoir ristourne

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le financement comptant du plan triennal d'immobilisation 2003, la somme de 1035 000 \$ pour défrayer les coûts des avenants numéros 2 et 3 ainsi que les coûts supplémentaires anticipés.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	1 035 000 \$		Immobilisations payées comptants // autres
03-10110		1 035 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

2003.08.13

M° YVES DUCHARME Maire et président Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif